

Communiqué de presse du 1° avril 2020

CORONAVILLE: "un plan blanc ambulatoire", une alliance CPTS - élus locaux pour la crise sanitaire COVID 19

Le monde ambulatoire s'est mobilisé spontanément avant la fin de la phase 2, car l'épidémie était inévitable....

Le secteur ambulatoire s'est organisé en pluri professionnel, pour prendre en charge en complément du secteur hospitalier, la majeure partie des patients asymptomatiques atteints par le coronavirus COVID-19, et organiser de façon sécurisée leur suivi à domicile avec mise en place d'une surveillance à distance, ou d'une surveillance renforcée par une infirmière, avec recherche systématique de signes de décompensations à la fin de la première semaine. Le report de tous les actes non urgents a libéré les créneaux de consultations nécessaires.

La coordination ville-hôpital permet de protéger les patients en ayant organisé au préalable les modalités de contact pour faciliter leur admission en cas de nécessité. La coordination ville-hôpital doit préserver la spécificité du 15 qui doit redevenir le numéro réservé à l'urgence vitale.

Là où elles existent, les CPTS montrent leur pertinence pour organiser la prise en charge ambulatoire de ces patients, et pour organiser la protection des 10 millions de personnes âgées dont 90% vivent à leur domicile. L'enjeu sanitaire et épidémiologique est donc majeur.

Les protéger a été le premier objectif des soignants de ville, avec la séparation des flux de patients pouvant être infectés : consultations séparées, gestion à distance pour éviter la fréquentation des lieux de soins, maintien de l'accès aux traitements organisé avec les pharmaciens, maintien de consultations sécurisées seulement après avis du médecin, salle d'attente "parking" dans les voitures. La limitation des contacts au domicile des personnes fragiles a été renforcée par la priorité donnée aux soins à la personne par les acteurs du secteur médicosocial.

Maintenir un système fonctionnel d'accès aux soins a été le deuxième objectif, téléconsultation, conseils téléphoniques, soins infirmiers à domicile maintenus, surveillance infirmière renforcée pour les patients en risque de déstabilisation, maintien des seules prises en charges importantes pour les kinés, les orthophonistes, les sage femmes, urgences dentaires assurées. Le lien a été renforcé entre les différents acteurs pour compléter les réponses nécessaires au cas par cas. La solidarité pluri professionnelle s'exerce pour aider pharmaciens et médecins à organiser de façon sécurisée l'accès aux lieux de soins.

Mais cette organisation ne va peut-être pas suffire!

C'est pourquoi, les professionnels de santé ont décidé d'organiser des lieux spécifiques de prise en charge ambulatoire, les Centres COVID, ouverts en cas de débordement avec l'appui des municipalités et des ARS. Ils sont prêts, certains fonctionnent déjà.

- Notre demande est aujourd'hui de donner guelgues conseils simples et fermes à la population :
 - Téléphonez à votre médecin traitant et suivez ses conseils
 - o N'appeler plus le 15, sauf détresse vitale
 - Ne vous rendez ni aux urgences ni chez votre médecin sans son accord préalable
 - En dernier recours, écoutez et suivez les conseils que vos élus, mis au courant de l'organisation du secteur géographique où vous vivez, pourront vous donner via les mairies

Nous devons protéger le 15, pour les urgences vitales, nous devons protéger les capacités de l'hospitalisation, en prenant en charge le maximum de patients à domicile. Nous ne pouvons malheureusement pas protéger les services de réanimation, qui sont et seront, de plus en plus débordés **par la brutalité de cette épidémie qui est le problème principal.** Son étalement par le confinement est une première solution efficace. Une stratégie de traitement présomptif en soins primaires serait la deuxième si les études démontraient sa pertinence pour des patients à risque de formes graves.

Si les premières tendances des résultats scientifiques montrent l'intérêt d'un traitement précoce, il faudrait en urgence mettre ces traitements à disposition de l'ambulatoire. En attendant, il convient de respecter les recommandations scientifiques validées.

Les CPTS devront, dès l'issue de cette crise, s'étendre et couvrir rapidement tout le territoire. Car organiser l'accès aux soins en situation de crise, nécessite qu'au préalable les acteurs de la santé et du médicosocial se soient organisés sur le territoire et aient travaillé avec les élus locaux qui sont les relais naturels de la population.

CPTS - élus locaux, voilà l'outil politique et social pertinent de la proximité en santé en cas de crise.

Contacts

C. LEICHER 06 25 20 01 88 - David GUILLET: 06 80 30 51 75

Jean Philippe BREGERE: 06 27 30 24 16 - Rebeca MARTIN OSUNA: 06 23 08 84 71

- Bureau de la FCPTS -

Président : c.leicher@fcpts.org - Vice Président : davidguillet76@gmail.com

Secrétaire : r.martinosuna@orange.fr - Trésorier : jphibregere@orange.fr